

# Secrétariat au développement des régions

**Rapport  
annuel  
1996-1997**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le  
Secrétariat au développement des régions.

Note: Dans cette publication, le générique  
masculin est utilisé sans aucune discrimination  
et uniquement dans le but d'alléger le texte

Cette publication a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500-D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal — 1998  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-17982-3  
ISSN 1204-0827

© Gouvernement du Québec, 1998

Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit  
et la traduction, même partielles, sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du Secrétariat au développement des régions pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1997.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations du Secrétariat au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable du  
Développement des régions,

Guy Chevrette

Monsieur Guy Chevrette  
Ministre responsable du  
Développement des régions

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel des activités du Secrétariat au développement des régions pour l'année financière 1996-1997.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée au  
développement des régions,

Monique L. Bégin

## Tables des matières

### **1. Le Secrétariat au développement des régions 9**

- 1.1 Loi constitutive 9
- 1.2 Rôle et mission 9
- 1.3 Structure administrative et organisation 9
- 1.4 Effectif 9
- 1.5 Structure budgétaire 1996-1997 9

### **2. Les responsabilités et les activités des entités administratives du Secrétariat 11**

- 2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre associée 11
- 2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales 11
- 2.3 La Direction des opérations et des services aux régions 12
- 2.4 Les secrétariats en région 12

### **3. Les partenaires régionaux 14**

- 3.1 La Table Québec-régions 14
- 3.2 Les conseils régionaux de développement 14
- 3.3 La Conférence administrative régionale 15
- 3.4 Les municipalités régionales de comté 15
- 3.5 Les fonds régionaux de solidarité 15

### **4. La stratégie de développement régional 17**

- 4.1 La planification stratégique 17
- 4.2 Les ententes-cadres 17
- 4.3 Les ententes spécifiques 17
- 4.4 Les contrats de collaboration 17
- 4.5 La programmation annuelle 17

### **5. Les outils financiers de développement régional 19**

- 5.1 Les fonds gérés en partenariat avec le conseil régional 19
  - 5.1.1 Le Fonds d'interventions régionales 19
  - 5.1.2 Le Fonds d'aide aux entreprises 19
  - 5.1.3 La Mesure de développement communautaire 19
- 5.2 Les fonds gérés en partenariat avec d'autres organismes 19
  - 5.2.1 Les fonds d'investissement locaux 19
  - 5.2.2 Les fonds régionaux de solidarité 19
- 5.3 Les fonds gérés par le Secrétariat 22

- 5.3.1 Le Fonds conjoncturel de développement 22
- 5.3.2 La Mesure d'économie sociale 22

### **6. Les régions en bref 23**

- 6.1 Bas-Saint-Laurent (01) 23
- 6.2 Saguenay—Lac-Saint-Jean (02) 23
- 6.3 Québec (03) 24
- 6.4 Mauricie—Bois-Francs (04) 24
- 6.5 Estrie (05) 25
- 6.6 Montréal (06) 25
- 6.7 Outaouais (07) 25
- 6.8 Abitibi-Témiscamingue (08) 26
- 6.9 Côte-Nord (09) 27
- 6.10 Nord-du-Québec (10) 27
- 6.11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11) 27
- 6.12 Chaudière-Appalaches (12) 28
- 6.13 Laval (13) 28
- 6.14 Lanaudière (14) 28
- 6.15 Laurentides (15) 28
- 6.16 Montérégie (16) 29

### **Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement des conseils régionaux de développement et des corporations FAE 30**

### **Annexe 2 : Mesure d'économie sociale 31**

### **Annexe 3 : Fonds régionaux de développement : sommaire des subventions et des garanties de prêt accordées par les conseils régionaux de développement 32**

### **Annexe 4 : Liste des secrétariats régionaux 33**

### **Annexe 5 : Liste des conseils régionaux de développement 35**

# 1. Le Secrétariat au développement des régions

## 1.1 Loi constitutive

Créé en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) amendée par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales (1992, c. 24) adoptée le 22 juin 1992, le Secrétariat au développement des régions était rattaché au ministère du Conseil exécutif jusqu'au 29 janvier 1996. Depuis, il relève du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions.

## 1.2 Rôle et mission

Le Secrétariat a pour mandat de coordonner la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement régional, d'assurer à cette fin l'harmonisation des actions gouvernementales et de conseiller le gouvernement sur les politiques, les stratégies et les programmes ayant une incidence sur le développement des régions du Québec.

Les principales responsabilités du Secrétariat sont les suivantes :

- favoriser la concertation régionale entre les conseils régionaux de développement et les représentants du gouvernement en région ;
- coordonner la préparation et le suivi des ententes de développement régional ;
- agir à titre d'interlocuteur gouvernemental auprès des instances régionales ;
- contribuer à la coordination interministérielle de façon à harmoniser les interventions gouvernementales en matière de développement régional ;
- favoriser le développement de stratégies gouvernementales de régionalisation, de déconcentration et de décentralisation ;
- assurer la gestion des programmes gouvernementaux de soutien au développement des régions ;
- assurer la coordination intergouvernementale relative à la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique et régional ;
- assurer un rôle de recherche et de prospective.

## 1.3 Structure administrative et organisation

Le Secrétariat au développement des régions est placé sous la responsabilité administrative de la sous-ministre associée au développement des régions. Il est

doté au 31 mars 1997 d'une structure composée des entités suivantes :

- seize bureaux régionaux, chacun étant dirigé par un sous-ministre adjoint ;
- la Direction des politiques et ententes gouvernementales ;
- la Direction des opérations et des services aux régions ;
- le Secrétariat de la sous-ministre associée.

L'organigramme, présenté en pages centrales, illustre la structure administrative du Secrétariat au développement des régions.

## 1.4 Effectif

### SECRETARIAT AU DEVELOPPEMENT DES REGIONES

#### Sommaire de l'effectif au 31 mars 1997

	EFFECTIF RÉGULIER			EFFECTIF OCCASIONNEL	
	ETC* autorisé	ETC occupé	ETC vacant	ETC autorisé	ETC engagé
Siège social	51	40	11	1	7
Régions	99	88	11	—	12
Total	150**	128	22	1	19

\* ETC : Effectif à temps complet

\*\* Incluant l'ETC du plan de résorption des employés de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

## 1.5 Structure budgétaire 1996-1997

Les budgets du Secrétariat au développement des régions sont présentés dans le Livre des crédits au programme 01 « Développement des régions ».

Ce programme est affecté à la conception, à la planification et à la coordination des politiques visant à assurer le développement des régions et la mise en œuvre de ces politiques et mesures, de concert avec les ministères, les organismes et les sociétés dont l'action a un effet significatif sur le développement des régions. Il vise l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des diverses régions du Québec par la responsabilisation des populations régionales dans le choix des axes et des priorités de développement et par l'accompagnement de l'État en favorisant notamment l'adaptation et l'harmonisation des politiques et des interventions du gouvernement en ce domaine.

**BUDGET 1996-1997 (Livre des crédits 1996-1997)****PROGRAMME 01 Développement des régions**

<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME</b>		<b>CRÉDITS</b>
<b>ÉLÉMENT 1 :</b>	<b>SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS</b> Cet élément regroupe les frais d'administration du Secrétariat au développement des régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales.	12 228 800 \$
<b>ÉLÉMENT 2 :</b>	<b>FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT</b> Le Fonds conjoncturel de développement a pour but de faire face à des situations particulières et exceptionnelles dans les régions du Québec.	6 000 000 \$
<b>ÉLÉMENT 3 :</b>	<b>PROVISION POUR AUGMENTER TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b> Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité de réalisation sont démontrées.	100 000 \$
<b>ÉLÉMENT 4 :</b>	<b>DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *</b> Les fonds alloués à cet élément de programme permettent principalement, au fur et à mesure que sont conclues de nouvelles ententes-cadres, la constitution d'un Fonds régional de développement (FRD) géré par chacun des conseils régionaux de développement en concertation avec le ministre. Le FRD comprend le Fonds d'aide aux entreprises (FAE), le budget de fonctionnement des conseils régionaux de développement et le Fonds d'interventions régionales (FIR). Cet élément de programme comprend aussi certaines mesures provisoires s'appliquant aux régions, soit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à l'entrepreneurship</li><li>• Subvention au démarrage des Sociétés régionales d'investissement</li><li>• Soutien au fonctionnement des corporations du FAE</li><li>• Mesures pour le soutien de l'économie et la création d'emplois</li><li>• Fonds décentralisé de création d'emplois</li><li>• Fonds d'investissement locaux</li><li>• Enveloppe supplémentaire du FAE</li></ul>	119 841 500 \$
<b>ÉLÉMENT 5 :</b>	<b>GESTION DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds de développement régional (FDR) et Fonds des conférences socio-économiques (FCSE)</li><li>• Remise de capital du Programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP)</li><li>• Autres crédits de fonctionnement</li></ul> Cet élément permet d'assumer le coût des engagements antérieurs	5 290 000 \$
<b>ÉLÉMENT 6 :</b>	<b>SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC</b>	7 568 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>151 028 300 \$</b>
<b>* MOINS</b>	<b>CRÉDITS PERMANENTS</b> Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6 Élément 4	6 100 000 \$
<b>CRÉDITS VOTÉS</b>		<b>144 928 300 \$</b>

## **2. Les responsabilités et les activités des entités administratives du Secrétariat**

### **2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre associée**

Les fonctions assumées en 1996-1997 par le Secrétariat de la sous-ministre associée ont été les suivantes :

- contribuer à l'exécution des mandats du Secrétariat au développement des régions (SDR) et participer à la réalisation de ses activités ;
- assurer les rapports institutionnels du SDR avec ses différentes clientèles de l'extérieur : requérants, organismes, ministères, institutions publiques, promoteurs et industries ;
- voir à la préparation et au suivi des rencontres périodiques des sous-ministres adjoints et des comités internes de travail ;
- assurer la préparation et le suivi des rencontres de la Table Québec-régions, du comité technique formé par les représentants de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat (ARQ-SDR) ainsi que du comité de direction ;
- maintenir les relations avec le cabinet du ministre responsable du Développement des régions ;
- favoriser la coordination des activités de communication, de relations publiques et d'information auprès des clientèles du Secrétariat ;
- apporter le soutien et l'expertise nécessaires à l'exploitation des systèmes de traitement de l'information à l'ensemble des unités administratives du Secrétariat ;
- fournir l'assistance juridique à l'ensemble du Secrétariat, tant au bureau central qu'en région ;
- assumer les mandats *ad hoc* confiés par la sous-ministre associée.

### **2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales**

Le mandat de cette direction consiste notamment à proposer des politiques et des mesures pour le développement des régions et à procéder à l'analyse des politiques gouvernementales sectorielles dans la mesure où elles ont une incidence sur les régions.

Elle est également vouée aux fonctions générales d'harmonisation de l'approche gouvernementale. Cette entité assure, entre autres :

- la mise en œuvre de la politique de développement régional : ententes-cadres et ententes spécifiques ;
- la préparation et la mise en œuvre de mesures soutenant le développement des régions : politiques, programmes, actions conjoncturelles, dont les mesures visant la régionalisation, la déconcentration et la décentralisation des services gouvernementaux ;
- les activités d'évaluation, de réflexion prospective et de mise à jour des données et des statistiques sur les régions ;
- la participation aux travaux des comités de gestion des ententes auxiliaires dans le cadre de l'Entente de développement économique régional (EDER) ;
- l'analyse des politiques gouvernementales au regard de leur impact sur le développement des régions ;
- la formulation d'avis, d'analyses et de mémoires sur le développement des régions.

La Direction des politiques et ententes gouvernementales regroupe quatre grands domaines d'intervention : l'élaboration de politiques, les ententes gouvernementales, la prospective et l'évaluation et enfin les relations Canada-Québec. On donne ci-dessous, pour chaque domaine, quelques réalisations de l'année 1996-1997 :

#### ***Élaboration de politiques***

- Participation aux travaux du groupe de travail ministériel sur la déconcentration, la régionalisation et la décentralisation : production de documents de soutien aux travaux du comité et participation à l'élaboration du Cadre de référence sur la déconcentration, la régionalisation et la décentralisation qui a été soumis pour adoption au Conseil des ministres ;
- élaboration d'un projet de politique de soutien au développement local et régional en vue de simplifier et de rationaliser l'offre de services en matière d'économie et d'emploi, de responsabiliser davantage les instances locales et régionales quant à leur développement et d'associer ces dernières à la gestion des services ainsi qu'à la définition des priorités et des projets gouvernementaux.

### ***Ententes gouvernementales***

- Coordination interne et interministérielle en vue de l'élaboration et de la signature d'ententes-cadres de développement entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement dans trois régions du Québec : Mauricie-Bois-Francs, Chaudière-Appalaches et Nord-du-Québec ;
- compilation et examen des ententes spécifiques conclues entre les conseils régionaux de développement et les ministères et organismes gouvernementaux.

### ***Prospective et évaluation***

- Repérage et analyse de politiques de développement régional et de décentralisation des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; publication des trois documents de la série *Coup d'œil sur l'étranger* portant sur les États-Unis, la Suède et la France ;
- acquisition, structuration et diffusion de données statistiques et réalisation de documents cartographiques, le tout en soutien aux régions, notamment la production d'une brochure mensuelle portant sur *Le marché du travail dans les régions* ;
- collecte de données sur l'évolution des emplois et des chiffres d'affaires des projets du Fonds d'aide aux entreprises (FAE) ;
- suivi du dossier sur l'inventaire des organismes de développement économique et de l'emploi ;
- participation au forum des usagers de la géomatique et à l'étude sur l'intégration spatiale des données socio-économiques ;
- préparation du document sur l'économie des régions du Québec dans la collection *Fiscalité et financement des services publics* (1996).

### ***Relations Canada-Québec***

Participation aux comités de gestion des ententes auxiliaires dans le cadre de l'Entente de développement économique régional (EDER) : développement des ressources minières, développement industriel, développement agroalimentaire et développement forestier ;

- suivi de différents comités conjoints Canada-Québec ;
- suivi de dossiers en matière de développement régional touchant les relations fédérales-provinciales ;
- participation à des discussions portant sur une nouvelle entente de développement régional.

## **2.3 La Direction des opérations et des services aux régions**

Cette unité appuie les régions dans leur gestion directe reliée aux ententes de développement régional, à l'administration des programmes et aux responsabilités dévolues aux conseils régionaux de développement.

Les principales responsabilités et réalisations de cette direction ont été les suivantes en 1996-1997 :

- la planification budgétaire : prévisions budgétaires, engagements financiers, affectation des crédits, suivi des dépenses de programmes ;
- le suivi budgétaire des dépenses de fonctionnement du Secrétariat ;
- le suivi budgétaire des fonds et des programmes de développement régional ;
- la gestion et le suivi du Fonds conjoncturel de développement ;
- le suivi des opérations régionales : contrats de collaboration, programmations annuelles ;
- le soutien administratif aux régions (la gestion des ressources humaines, matérielles et informatiques) ;
- les communications et les relations publiques, notamment la coordination des tournées régionales du ministre responsable du Développement des régions et le soutien au ministre pour toute activité publique ou médiatique ;
- le suivi des dossiers administratifs de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

## **2.4 Les secrétariats en région**

Le Secrétariat au développement des régions assure dans chaque région une présence administrative auprès des intervenants régionaux. Dans chacune des régions du Québec, le sous-ministre adjoint est l'interlocuteur gouvernemental désigné auprès du conseil régional de développement en ce qui concerne l'encadrement administratif, les mesures de développement régional, le suivi de la démarche de planification stratégique régionale, la mise en œuvre de l'entente-cadre et l'administration de programmes ou mesures de soutien au développement régional, lesquels sont gérés en concertation avec le conseil régional de développement.

Le sous-ministre adjoint apporte également un soutien administratif au ministre responsable de la région et au secrétaire régional. Il intervient au besoin pour harmoniser l'action des divers intervenants de la région. Il assume la présidence de la Conférence ad-

ministrative régionale (CAR) et coordonne, le cas échéant, les consultations auprès des intervenants régionaux.

Enfin, le sous-ministre adjoint participe à l'administration de certains programmes dont la gestion a été confiée à des partenaires régionaux. Il siège dans chaque région au sein de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises et du Fonds régional de solidarité. Il participe également à l'application de la mesure de soutien au développement de l'économie sociale.

L'action du sous-ministre adjoint est appuyée dans chaque région par une équipe légère d'environ cinq personnes.

### 3. Les partenaires régionaux

#### 3.1 La Table Québec-régions

En décembre 1995, le gouvernement du Québec annonçait, à la suite d'une recommandation du ministre responsable du Développement des régions, la création d'une instance officielle de concertation entre le gouvernement et les partenaires régionaux : la Table Québec-régions (TQR). Cette instance a pour mandat d'examiner les principes et les orientations de la politique gouvernementale en matière de développement régional, de discuter des propositions gouvernementales en matière de régionalisation, d'examiner les enjeux et les questions ayant une incidence sur le développement des régions et de recommander des pratiques et des stratégies de mise en œuvre, des mesures ou des programmes, à travers les travaux d'un comité technique formé de représentants de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat au développement des régions (ARQ-SDR).

La Table Québec-régions est formée des présidents de chacun des conseils régionaux de développement ou de son mandataire, de représentants de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat au développement des régions. Le ministre responsable du Développement des régions en assume la présidence. L'ordre du jour des rencontres est établi en concertation avec l'Association des régions du Québec. Le secrétariat des rencontres est assumé par le Secrétariat au développement des régions.

Après une période de préparation des contenus et des modalités de fonctionnement, la Table Québec-régions a tenu sa première rencontre officielle en mars 1996 à Saint-Hyacinthe. Cette rencontre portait sur un examen concerté de l'établissement de la table, de ses mandats, du fonctionnement ainsi que des thèmes qui devraient, en tout premier lieu, constituer les sujets de discussion entre le gouvernement et ses partenaires régionaux.

Durant l'année 1996-1997, la Table Québec-régions a tenu huit rencontres de travail dont les contenus ont porté principalement sur les thèmes associés aux sujets examinés dans le cadre de la préparation de la Politique de soutien au développement local et régional. Au cours de ces rencontres, d'autres sujets liés à des politiques majeures du gouvernement, tels que la main-d'œuvre ou l'organisation des services, ont fait l'objet de présentations et de discussions avec les ministres responsables. Enfin, sur la proposition concertée de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat au développement des régions, les sous-ministres adjoints du SDR et les directeurs généraux

des conseils régionaux de développement ont été invités à assister à certaines rencontres de la table dont les thèmes portaient sur des sujets directement associés à leur rôle et à leurs fonctions en région.

#### 3.2 Les conseils régionaux de développement

La politique de développement régional prévoit la reconnaissance par le gouvernement, dans chacune des régions, d'une instance représentative en matière de développement régional appelée conseil régional de développement. Les seize régions administratives du Québec sont pourvues d'un conseil régional de développement dûment reconnu.

Chacun des conseils régionaux de développement regroupe des représentants des élus municipaux de la région pour au moins le tiers des membres de son conseil d'administration. De plus, des représentants des principaux agents de développement socio-économique de la région (syndicats, organisations patronales, chambres de commerce, institutions financières, syndicats de producteurs, corporations de développement économique) et des représentants des principaux organismes pourvoyeurs de services sur le territoire (organismes de concertation sectorielle, organismes du secteur de l'éducation, organismes du secteur de la santé et des services sociaux) siègent au sein des conseils régionaux de développement. Enfin, les députés de l'Assemblée nationale de la région en sont également membres d'office.

En 1996-1997, le nombre de membres des conseils d'administration des conseils régionaux de développement a varié entre sept membres pour la région du Nord-du-Québec et 92 membres pour la région de la Montérégie. La moyenne s'établit à 50 membres. Dans l'ensemble des régions, les élus municipaux détiennent 39 % des sièges des conseils d'administration, les agents de développement socio-économique, 27 %, les organismes pourvoyeurs de services, 20 % et les députés, 14 %. Les conseils régionaux de développement sont composés de membres délégués par leur organisme respectif. Il est à noter que les conseils consultatifs régionaux sectoriels sont présents au sein de la plupart des conseils d'administration.

En ce qui concerne la présence autochtone au sein des conseils régionaux de développement, dans huit des onze régions (sur 16), où sont implantées des communautés autochtones, il y a au moins un représentant autochtone au sein du conseil d'administration du conseil régional de développement. Par ailleurs,

la proportion de femmes au sein des conseils d'administration des conseils régionaux de développement s'établit à 18 % en moyenne.

Les fonctions des conseils régionaux de développement consistent essentiellement à :

- assurer la concertation des intervenants de la région ;
- donner des avis au gouvernement ;
- définir une planification stratégique de développement, pour un horizon d'environ cinq ans, en précisant les forces, les faiblesses, les enjeux, les priorités et les axes de développement de la région ;
- négocier, sur la base de ces axes de développement, le contenu d'une entente-cadre approuvée par le gouvernement et signée par le ministre responsable du Développement des régions ;
- conclure des ententes spécifiques avec les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes du milieu ;
- assurer, en concertation avec le ministre responsable du Développement des régions, responsable de l'ensemble des fonds régionaux de développement, la gestion du Fonds régional de développement attribué par le gouvernement à la région et de tout autre fonds qui pourrait lui être confié par le ministre.

### **3.3 La Conférence administrative régionale**

La Conférence administrative régionale (CAR) est une table régionale interministérielle présidée par le sous-ministre adjoint de la région dont le mandat principal est d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région.

Les fonctions principales de la CAR peuvent être regroupées sous deux volets distincts :

- soutenir les dynamismes régionaux (accompagnement des régions) dans le cadre de la planification du développement régional (plans stratégiques) et de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des ententes-cadres de développement ;
- coordonner et harmoniser les activités gouvernementales en région par l'échange d'information et la sensibilisation des membres sur les politiques et les stratégies des ministères et des organismes gouvernementaux et par la production d'analyses et d'avis à soumettre au gouvernement sur différentes questions qui lui sont présentées.

### **3.4 Les municipalités régionales de comté**

Au cours des dernières années, le gouvernement a soutenu l'implantation de 97 fonds d'investissement locaux (FIL) en partenariat avec les MRC. Au 31 mars 1997, on recensait 78 sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et 19 fonds d'investissement locaux (FIL). Les fonds disposent d'un capital initial d'investissement de 250 000 \$ qui peut être bonifié à 500 000 \$ lorsqu'il y a adhésion à une SOLIDE. Les FIL et les SOLIDE peuvent investir des montants de 5 000 \$ à 50 000 \$ dans des entreprises en démarrage, en croissance ou en situation de consolidation. Dans les faits, ces fonds locaux sont appelés, de par leur capacité de financement, à intervenir principalement dans le démarrage de très petites entreprises. Les investissements, effectués sur une base de décision d'affaires, prennent en général la forme de capital-actions, de prêts non garantis ou de prêts participatifs.

### **3.5 Les fonds régionaux de solidarité**

Le ministre des Finances a annoncé dans le Discours sur le budget 1995-1996 que le gouvernement du Québec s'associait avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) pour mettre en place seize fonds de capital de risque qui couvriront toutes les régions du Québec.

Les fonds régionaux de solidarité (FRS) ont pour principal objet d'effectuer des investissements de 50 000 \$ à 500 000 \$ dans des entreprises en démarrage, aux premiers stades de développement, en croissance ou en redressement. Ces entreprises sont implantées principalement dans les secteurs manufacturier ou tertiaire (excluant les services financiers, l'immobilier, le commerce de détail, l'exploration minière et pétrolière). Le FRS apporte également un soutien technique aux entreprises bénéficiaires.

Les investissements prennent la forme de capital-actions (participation minoritaire ou exceptionnellement majoritaire), de prêt participatif, de garantie ou de cautionnement avec réserve de 100 %.

Le gouvernement du Québec prend en charge une partie des frais de gestion, à raison de 300 000 \$ pour la première année et de quatre contributions annuelles maximales de 400 000 \$ (équivalant à 80 % des dépenses de fonctionnement). Cette participation est valable pour cinq ans. Le gouvernement assure également le soutien et le suivi de la mise en place des FRS. Les sous-ministres adjoints au Développement des régions siègent au conseil d'administration.

Le FSTQ approvisionne les fonds régionaux en capital à raison de 6 M\$, déboursés au démarrage de

chacun des fonds. Il leur fournit un encadrement administratif, met en place et gère le réseau des FRS.

Les intervenants régionaux, pour leur part, constituent majoritairement le conseil d'administration de leur FRS. Ils déterminent les priorités régionales et stimulent l'entrepreneursip régional.

En date du 31 mars 1997, les seize régions administratives du Québec avaient officiellement créé leur fonds.

Au total, le gouvernement du Québec injectera 29 M\$ dans cette opération pour l'ensemble des cinq années couvertes par son intervention.

## **4. La stratégie de développement régional**

### **4.1 La planification stratégique**

Le plan stratégique de développement, élaboré et adopté par le conseil régional de développement, est à la base de la concertation avec l'État qui conduit à l'adoption d'une entente-cadre de développement régional dans chacune des régions. Il permet d'asseoir la démarche d'accompagnement du dynamisme des régions sur la vision partagée de son potentiel de développement, de dégager une compréhension commune des principaux enjeux du développement et de convenir des axes et des priorités de développement auxquels le gouvernement entend s'associer par la signature d'une entente-cadre. Au 31 mars 1997, toutes les régions avaient adopté leur plan stratégique à l'exception de la région du Nord-du-Québec. En effet, dans cette région, le Conseil régional du Nord-du-Québec est constitué de trois instances distinctes. Chacune d'elles doit adopter un plan stratégique pour les communautés qu'elles représentent. Au 31 mars 1997, seule l'Administration régionale crie n'avait pas adopté son plan stratégique.

### **4.2 Les ententes-cadres**

Une entente-cadre constitue un protocole d'engagement par lequel le gouvernement et le conseil régional de développement définissent et reconnaissent certains ou l'ensemble des axes et des priorités de développement du plan stratégique proposé par la région et auxquels le gouvernement adhère. La durée d'application d'une entente-cadre entre le gouvernement et une région est de cinq ans.

En 1996-1997, deux ententes-cadres ont été signées, soit avec les régions de la Mauricie-Bois-Francs et de la Chaudière-Appalaches. Au 31 mars 1997, seules les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec n'avaient pas terminé leur négociation et signé l'entente-cadre.

### **4.3 Les ententes spécifiques**

Une entente spécifique est une convention signée par laquelle un conseil régional de développement et un ou des ministères et organismes gouvernementaux et, le cas échéant, un intervenant régional, conviennent de mettre en œuvre certaines mesures, activités, interventions ou certains programmes visant l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales dans le respect des politiques budgétaires gouvernementales et des règles de gestion des fonds publics.

Au 31 mars 1997, 56 ententes ont été négociées et signées entre les conseils régionaux de développement et différents ministères et 91 sont en préparation.

### **4.4 Les contrats de collaboration**

Depuis juillet 1994, le Secrétariat au développement des régions est autorisé à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'application du Fonds régional de développement pour les conseils régionaux de développement ayant signé une entente-cadre. Ces nouvelles modalités requièrent toutefois la conclusion d'un nouveau contrat de collaboration entre le ministre et les conseils régionaux de développement. Ainsi, chaque conseil régional s'engage à soumettre annuellement au ministre responsable du Développement des régions une programmation annuelle de même que le cadre de gestion des fonds qui lui sont confiés.

Dans le contrat de collaboration, le ministre responsable du Développement des régions et le conseil régional de développement précisent les liens, les relations et les obligations qui les unissent, définissent la mission et les rôles exercés par les deux parties et établissent les modalités de fonctionnement administratif et de financement qui s'y rattachent. Tous les conseils régionaux de développement reconnus ont signé un contrat de collaboration avec le Secrétariat au développement des régions.

### **4.5 La programmation annuelle**

Le conseil régional de développement doit soumettre au ministre sa programmation et son cadre de gestion au début de chaque année financière. Ces documents contiennent des renseignements sur chaque activité-programme des fonds régionaux de développement, soit le Fonds d'interventions régionales, le Fonds d'aide aux entreprises et le budget de fonctionnement du conseil régional de développement.

La programmation annuelle préparée par le conseil régional de développement comprend trois éléments :

- le bilan de l'année écoulée, par activité ;
- la répartition de l'enveloppe des engagements disponibles, par activité ;
- les prévisions des déboursés, par activité.

En même temps que sa programmation annuelle, le conseil régional de développement soumet égale-

ment au ministre responsable du Développement des régions le cadre de gestion qu'il entend utiliser pour la gestion du Fonds régional de développement et, le cas échéant, des autres fonds qui lui ont été confiés.

## **5. Les outils financiers de développement régional**

### **5.1 Les fonds gérés en partenariat avec le conseil régional de développement**

Les fonds régionaux de développement (FRD), gérés par les conseils régionaux de développement en concertation avec le ministre responsable du Développement des régions, représentent une enveloppe variant de 2,4 M\$ à 4 M\$ par année selon les régions. Ces fonds sont répartis de la façon suivante :

- le financement du fonctionnement des conseils régionaux de développement ;
- le Fonds d'interventions régionales (FIR) ;
- le Fonds d'aide aux entreprises (FAE).

#### **5.1.1 Le Fonds d'interventions régionales**

Le Fonds d'interventions régionales (FIR) est utilisé principalement en fonction des axes et des priorités retenus dans l'entente-cadre gouvernement-région ; le conseil régional de développement assume la gestion du FIR en concertation avec le ministre responsable du Développement des régions. Le programme s'adresse aux corporations sans but lucratif, aux municipalités et aux coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans les secteurs économique, social, culturel ou des loisirs. Durant la période transitoire qui précède la signature de l'entente-cadre, le FIR sert à financer des projets prioritaires retenus par les conseils régionaux de développement et recommandés au ministre.

En 1996-1997, les conseils régionaux de développement ont engagé près de 37,5 M\$ en projets de développement issus du Fonds d'interventions régionales. Au total, les régions ont approuvé 598 projets pour des investissements totaux de 220,3 M\$.

#### **5.1.2 Le Fonds d'aide aux entreprises**

Le Fonds d'aide aux entreprises (FAE) est géré en région par une corporation régionale relevant du conseil régional de développement et administré en collaboration avec les institutions financières participantes ; ce programme s'adresse aux entreprises en démarrage ou en expansion de moins de trois ans ; le FAE permet d'émettre des garanties de prêt jusqu'à un montant maximal de 200 000 \$ ; le taux d'aide maximal varie en fonction du territoire où est réalisé le projet ; une modulation est prévue pour les jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans.

Le conseil régional de développement détermine annuellement le montant qu'il affecte au Fonds d'aide aux entreprises à partir de l'enveloppe du Fonds régional de développement. Au 31 mars 1997, 859 demandes de financement ont été acceptées pour un total de 16,8 M\$, projets générant des investissements totaux d'environ 466,5 M\$.

#### **5.1.3 La Mesure de développement communautaire**

La Mesure de développement communautaire a été annoncée dans le Discours sur le budget 1996-1997. Cette mesure, gérée par les conseils régionaux de développement, vise à soutenir, par le milieu communautaire et coopératif, la réalisation d'activités contribuant au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des milieux économiquement faibles. Il s'agit d'une mesure pour appuyer des projets créateurs d'emplois.

Au cours de l'année financière 1996-1997, 299 projets ont été acceptés dans le cadre de cette mesure. Les aides financières accordées ont totalisé 7 M\$, pour des investissements totaux de 11 M\$. Ces projets ont contribué à la création de 212 emplois.

### **5.2 Les fonds gérés en partenariat avec d'autres organismes**

#### **5.2.1 Les fonds d'investissement locaux**

Au cours des dernières années, le Secrétariat a participé à la création de fonds d'investissement locaux (FIL) dans chacune des MRC du Québec. Par cette mesure, le Secrétariat peut accorder à chacune des 96 MRC qui désirent y adhérer un montant variant de 100 000 \$ à 150 000 \$ afin de leur permettre de procéder à la mise en place de fonds d'investissement locaux, selon une modulation qui tient compte de paramètres tels que les indicateurs de richesse et d'activités économiques des MRC.

Au 31 mars 1997, 19 fonds d'investissement locaux étaient mis en place. Les déboursés gouvernementaux pour l'année financière 1996-1997 se sont élevés à 312 500 \$.

#### **5.2.2 Les fonds régionaux de solidarité**

En octobre 1995, le gouvernement du Québec a signé avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) un protocole d'entente par lequel ils

ont convenu d'agir comme partenaires aux fins de la création d'un réseau de seize fonds de solidarité dans chacune des régions du Québec afin de contribuer au maintien et à la création d'emplois, de stimuler l'économie du Québec et de favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses en matière d'économie.

Les déboursés gouvernementaux pour l'année financière 1996-1997 se sont élevés à 5,7 M\$

### **5.3 Les fonds gérés par le Secrétariat**

#### ***5.3.1 Le Fonds conjoncturel de développement***

Le Fonds conjoncturel de développement (FCD) consiste en une contribution gouvernementale pour répondre à des besoins conjoncturels et pour réagir à des situations particulières et exceptionnelles dans certaines régions. Les projets des corporations sans but lucratif sont admissibles. Le ministre responsable du Développement des régions est chargé de l'administration de ce fonds et de la gestion des projets.

Au 31 mars 1997, les budgets engagés dans le FCD s'élevaient à 5,1 M\$ et concernaient 107 projets (incluant deux virements à des ministères maîtres d'œuvre pour un total de 200 000 \$).

#### ***5.3.2 La Mesure d'économie sociale***

En 1994-1995, le gouvernement du Québec a réservé une somme de 15 M\$ pour le financement de projets d'économie sociale. Cette mesure est présentement gérée par les conseils régionaux de développement. Pour l'année 1996-1997, 229 projets ont été acceptés pour des subventions totalisant 7,1 M\$. Ces projets ont généré des investissements de 22,5 M\$.

## 6. Les régions en bref

Au cours de l'exercice financier 1996-1997, les bureaux régionaux du Secrétariat au développement des régions ont eu à réaliser diverses activités liées à leurs responsabilités immédiates ou à l'exécution de différents mandats spéciaux.

Les principales réalisations communes à chacune des régions en 1996-1997 ont été les suivantes :

- coordination des activités courantes de gestion des programmes et des mesures du SDR ;
- concertation avec le conseil régional de développement et les autres acteurs régionaux ;
- activités de soutien administratif auprès du secrétaire régional et du ministre responsable de la région ;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) ;
- collaboration avec le conseil régional de développement pour la sélection des projets régionaux soumis dans le cadre du Sommet sur le devenir social et économique du Québec (Chantier régions-municipalités pour l'entrepreneuriat local et régional) ;
- participation aux travaux du comité régional d'organisation du forum régional sur le développement social ;
- coordination des activités de consultation régionale dans le cinquième volet de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions* ;
- coordination des travaux du Comité régional emploi en vue de la préparation d'une entente spécifique sur la Politique active du marché du travail (PAMT) ;
- coordination et tenue de la consultation sur le thème de la « Forêt habitée » en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles ;
- participation à plusieurs comités ou tables de travail régionaux : conseil d'administration du conseil régional de développement, conseil régional de la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), conseil d'administration du Fonds régional de solidarité, conseil d'administration de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises, Table de concertation et d'échanges sur le marché du travail, Comité régional d'économie sociale, Comité régional emploi.

La suite du rapport présente un aperçu des réalisations particulières du SDR dans chacune des régions.

### 6.1 Bas-Saint-Laurent (01)

- Suivi de la mise en œuvre de l'entente-cadre de développement entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent par la participation à la préparation de deux nouvelles ententes spécifiques portant sur :
  - la mise en place d'un modèle sylvicole préventif adapté aux forêts publiques du Bas-Saint-Laurent sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
  - le repositionnement des travailleurs forestiers de la Société d'exploitation des ressources des Monts afin de permettre la réalisation du projet de fermes forestières de la MRC de Matane ;
- participation aux travaux de préparation d'une éventuelle entente spécifique sur la mise en place d'un programme d'assistance à l'exploration minière ;
- concertation et élaboration d'une entente triennale relative à la réalisation d'une expérience pilote d'échanges et d'interventions reliés au développement culturel de la municipalité de Trois-Pistoles ;
- participation aux travaux du comité régional sur la problématique des lots publics intramunicipaux ;
- concertation et collaboration à l'accueil de familles de réfugiés bosniaques ;
- concertation et participation aux travaux du comité « Témiscouata-Madawaska » dont la mission est d'établir des stratégies facilitant la réalisation de projets dans cette région frontalière qui vit la concurrence du Nouveau-Brunswick.

### 6.2 Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)

- Suivi du dossier concernant l'aménagement du circuit cyclable autour du lac Saint-Jean ;
- signature d'une entente spécifique portant sur la gestion des lots intramunicipaux ;
- ententes spécifiques en voie d'élaboration : les services de garde à l'enfance, le décrochage scolaire et le développement des ressources minérales au Saguenay—Lac-Saint-Jean ;

- participation à la consultation sur la régionalisation de l'immigration, de concert avec le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI) et le conseil régional de développement ;
- participation aux travaux du comité organisateur du Colloque international NIKAN, (« avenir » en langue ilnu) sur le développement durable qui s'est tenu à l'automne 1997.

### ***Activités particulières du Bureau de reconstruction et de relance***

- Mise sur pied et coordination d'un Bureau de reconstruction et de relance du Saguenay—Lac-Saint-Jean à la suite des inondations des 19 et 20 juillet 1996 ; ses principaux mandats consistent à coordonner les actions de reconstruction et de relance de la région, à favoriser le règlement des dossiers dans les meilleurs délais, à assurer l'arrimage entre les gestionnaires des décrets et enfin à faciliter la mise en place des outils nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux ;
- création de divers comités locaux et multidisciplinaires afin de soutenir les municipalités dans l'évaluation et la planification des travaux à réaliser ;
- au 31 mars 1997, en matière d'indemnisation, de reconstruction et de relance, près de 50% des dépenses prévues ont été engagées ; l'aide gouvernementale touche aussi bien les travaux de stabilisation des rivières, le réseau routier régional, les infrastructures municipales, les organismes touristiques, les zec et les pourvoiries, les sentiers de motoneige, que l'aide humanitaire, l'indemnisation des particuliers, des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises agricoles ;
- bilan en cours de réalisation un an après les inondations afin d'obtenir une vision d'ensemble des dommages, des travaux de reconstruction, des engagements et des perspectives d'avenir ;
- mise sur pied d'un Fonds de relance aux entreprises sinistrées comprenant l'administration des fonds suivants : Fonds de publicité, Fonds pour la confection de plans de relance, Phase V de la Croix-Rouge et aide financière directe pour une valeur de 3 760 000 \$.

### **6.3 Québec (03)**

- Publication, diffusion et mise à jour du *Répertoire des organismes du milieu voués au développement économique et de l'emploi de la région de Québec* ;
- réalisation, en collaboration avec le Conseil de la science et de la technologie et les membres de la

Conférence administrative régionale (CAR), d'un inventaire des activités scientifiques et technologiques des ministères dans la région en vue de la tenue du Sommet technologique 1997 Québec—Chaudière-Appalaches ;

- participation, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), à la mise en place d'une table de concertation dans le secteur agro-alimentaire et préparation d'un projet d'entente spécifique ;
- participation à la consultation sur la régionalisation de l'immigration, de concert avec le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI) et le conseil régional de développement ;
- participation à l'effort d'internationalisation de l'action des régions du ministère des Relations internationales (MRI) par la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel sur le rayonnement international de la région de Québec ;
- participation aux travaux d'analyse sur l'opportunité de mettre sur pied un service d'information et de référence pour le démarrage d'entreprises (Centre Info Entrepreneur) ;
- contribution à la réalisation du plan gouvernemental des mesures d'urgence à la suite des inondations des 19 et 20 juillet 1996 .

### **6.4 Mauricie—Bois-Francs (04)**

- Reconnaissance de deux régions administratives autonomes et distinctes en Mauricie—Bois-Francs, soit la région Mauricie (04) et la région Centre-du-Québec (17) :
  - soutien administratif et affectation d'une personne-ressource auprès des deux conseils d'administration provisoires pour la mise en place des nouvelles structures de concertation régionale ; coordination et rédaction de la proposition de la Conférence administrative régionale de la Mauricie—Bois-Francs (CAR-04) relative à la réorganisation des services gouvernementaux dans les deux nouvelles régions ;
  - affectation d'une personne-ressource auprès des MRC de la Mauricie pour l'élaboration de leur mémoire dans le cadre de la consultation des intervenants de la région 04 nord ;
  - participation aux séances de consultation dans la région 04 sud et rédaction du rapport de consultation ;
  - soutien administratif dans le cadre de la tournée de consultation des intervenants économiques, politiques et sociaux sur l'organisation de la région 04 nord et participation à l'organisation de trois assises régionales ;

- coordination et participation aux travaux du comité tripartite pour favoriser la transition harmonieuse entre le Conseil régional de développement de la région 04 et les deux nouveaux CRD.
- signature de l'entente-cadre de développement intervenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de la région 04 le 22 août 1996 ;
- participation aux travaux de comités de travail locaux (Maskinongé et Francheville) concernant les dossiers de la Mesure d'économie sociale ;
- membre du Comité organisateur du premier colloque national sur l'agrotourisme ;
- contribution à la réalisation du plan gouvernemental des mesures d'urgence concernant les inondations des 19 et 20 juillet 1996 ;
- participation aux travaux du groupe de travail chargé de mettre sur pied de l'infrastructure régionale du Cœur-du-Québec ;
- coordination de la réalisation d'un portrait socio-économique du territoire du Grand Nicolet ;
- organisation d'une journée de sensibilisation et d'information en matière de relations internationales, en collaboration avec les membres de la Conférence administrative régionale ;
- coordination de la publication d'un numéro spécial de la revue *Image de la Mauricie - L'Informateur économique*, dont le thème est « Gérer le savoir » ;
- participation aux travaux de divers comités ou tables de travail régionaux : groupe de travail sur l'élaboration d'un plan de mise en valeur des réserves fauniques Mastigouche et Saint-Maurice, groupe de travail sur le développement des technologies environnementales, comité de coordination mixte gouvernement-milieu pour la réalisation de la Cité de l'énergie de Shawinigan.

### **6.5 Estrie (05)**

- Soutien administratif au secrétaire régional dans la tenue d'audiences publiques concernant l'implantation d'un casino dans la région de Magog-Orford ; présentation du rapport final le 23 mai 1997 ;
- soutien administratif auprès du secrétaire régional dans la tenue d'une consultation publique des partenaires du milieu socio-économique concernant le redécoupage territorial des commissions scolaires en Estrie ;

- participation à diverses activités de promotion visant à maximiser les retombées économiques du gazoduc TQM en Estrie ;
- participation aux travaux de divers comités ou tables de travail régionaux :
  - comité Québec-Vermont pour la protection et l'amélioration de la qualité des eaux du lac Memphrémagog ;
  - présidence du Comité de sélection de la direction générale de l'Astrolab ;
  - comités de restructuration des corporations de développement économique du Granit et du Haut Saint-François ;
  - projet Défi-autonomie (Régie régionale de la santé et des services sociaux) .

### **6.6 Montréal (06)**

- Coordination et analyse du volet « régionalisation » dans les plans stratégiques des ministères :
  - consolidation des avis des régions faisant partie de la Métropole ;
  - rédaction, en collaboration avec le ministère de la Métropole, d'un avis conjoint destiné au Comité des priorités ;
- participation aux travaux de plusieurs comités ou tables de travail régionaux :
  - Comité de l'entente spécifique sur le développement des arts, de la culture et des communications sur l'île de Montréal ;
  - Comité du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) sur les entreprises d'insertion ;
  - Comité d'harmonisation de Montréal (CHM) chargé du suivi du dossier des corporations de développement économique et communautaire (CDEC) de Montréal ;
- participation aux travaux du comité de travail régional sur le projet de création de la Commission de développement de la Métropole et suivi des consultations.

### **6.7 Outaouais (07)**

- Collaboration à la mise en place d'une politique de gestion conjointe "entreprises utilisatrices-milieu" pour la protection des rives de la rivière du Lièvre ;
- participation à la mise en place des trois corporations de développement économique et communautaire (CDEC) afin de desservir les quartiers défavorisés des villes de Hull, de Gatineau et de Buckingham ;

- participation aux travaux de divers comités portant sur :
  - l'organisation des soins de santé et des services sociaux dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
  - l'exploitation des emprises ferroviaires abandonnées par le CN entre Hull et Montréal ;
  - la gestion et le suivi de l'entente spécifique portant sur l'immigration ;
  - le positionnement de la région de l'Outaouais en matière de développement international ;
  - l'élaboration d'une politique régionale dans le secteur de l'économie sociale ;
  - le développement d'un concept intégrateur des infrastructures culturelles, patrimoniales et touristiques de la région de la Haute-Gatineau ;
- participation à l'organisation et à la tenue d'un forum portant sur l'avenir de la région (Outaouais 2000) ;
- création d'un fonds de diversification économique de 12,8 M \$ dont la gestion a été confiée à la Société de diversification économique de l'Outaouais ; ce fonds vise à faciliter la création, l'expansion et la consolidation d'entreprises dans le secteur de la technologie de l'information, de l'industrie touristique, de l'industrie culturelle, de la forêt et du bioalimentaire dans la région de l'Outaouais et particulièrement sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais ;
- participation à la mise en place d'une table de concertation en agroalimentaire et collaboration à la tenue d'un forum régional visant l'élaboration d'un plan d'action régional pour le secteur agroalimentaire ;
- signature d'une entente spécifique entre le Conseil régional de développement de l'Outaouais et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration portant sur l'harmonisation des interventions favorisant la réalisation de projets et d'activités liés à la régionalisation de l'immigration ;
- signature d'une entente spécifique interrégionale portant sur la mise en place d'un comité chargé d'élaborer un plan de mise en valeur de la réserve faunique de Papineau-Labelle et formation d'un conseil d'administration local chargé de préparer le plan annuel de gestion et de rationalisation des opérations de la réserve ;
- mise en place d'un service d'information et de référence destiné aux entreprises en démarrage dans la région de l'Outaouais, en collaboration avec Communication-Québec et la Société de diversification économique de l'Outaouais ;
- mise en place d'un comité sur le développement international ;
- collaboration à la mise sur pied du Centre de développement des technologies éducatives (CDTÉ) ;
- collaboration à la réalisation d'un projet géomatique gouvernemental intitulé *Système intégré d'aide à la décision* (SIAD) et à la création de l'agence Latino.

## 6.8 Abitibi-Témiscamingue (08)

- Collaboration avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue aux travaux préparatoires à l'élaboration du Plan stratégique de développement 1998-2003 ;
- organisation d'une vidéo-conférence réunissant les acteurs socio-économiques de l'Abitibi-Témiscamingue et une délégation chilienne dans le but d'évaluer leurs intérêts à échanger des connaissances et des technologies ;
- production de la table des matières du prochain bilan socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue dont la publication est prévue d'ici le 31 mars 1998 ;
- suivi de l'entente spécifique portant sur la réserve La Vérendrye ; participation aux travaux du comité du plan de développement de la réserve ; participation aux rencontres de consultation régionale tenues à Laverlochère et à Val-d'Or ;
- soutien à la préparation de la rencontre avec le ministère de l'Environnement et de la Faune et le ministère des Transports portant sur un projet d'entente spécifique sur le Parc d'Aiguebelle ;
- participation à l'élaboration du contenu et aux négociations d'un projet d'entente spécifique sur la faune ;
- participation aux travaux du comité régional sur la révision de la carte des enseignements en formation professionnelle et technique ;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale portant, entre autres, sur :
  - la réflexion sur l'éventuel élargissement de la CAR ;
  - la production d'un répertoire des équipements spécialisés ;
  - le projet de création d'une banque interministérielle régionale du personnel occasionnel ;
  - le projet d'une unité régionale autonome de services pour l'entretien de la flotte de véhicu-

les de différents ministères par le ministère des Transports ;

- le projet de mise en place d'un guichet unique destiné aux entrepreneurs.

### **6.9 Côte-Nord (09)**

- Organisation et tenue le 31 mai 1996 de la première rencontre annuelle de concertation entre le Conseil régional de développement de la Côte-Nord et le gouvernement du Québec afin de faire le point sur l'entente-cadre de développement signée en juin 1995 ;
- mise en place de deux comités régionaux de coordination à la suite des inondations des 19 et 20 juillet 1996 ;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale portant principalement sur :
  - la préparation d'un programme régional d'intervention sur l'érosion des berges ;
  - la régionalisation ;
  - les infrastructures publiques en Basse-Côte-Nord ;
  - le Comité de travail sur le plan de transport intégré de la Côte-Nord ;
- fermeture du Contrat de relance de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;
- mise en place de six sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) couvrant ainsi tout le territoire.

### **6.10 Nord-du-Québec (10)**

- Inauguration du bureau régional du Secrétariat au développement des régions à Chibougamau ;
- mise sur pied d'une Conférence administrative régionale *ad hoc* Radissonie et d'une CAR *ad hoc* Kativik ;
- analyse des plans stratégiques du Conseil régional de la Radissonie et du Conseil régional de développement Kativik en vue d'élaborer les volets de l'Entente-cadre Nord-du-Québec se rapportant à ses instances ;
- réalisation d'une étude sur l'impact économique de la présence d'Hydro-Québec dans le Nord ;
- implication dans la réalisation du Sommet économique de Chapais et dans la préparation du Sommet de Matagami ;
- participation aux travaux visant la mise en place, en collaboration avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, du Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec ;

- coordination et suivi du contrat de relance de la ville de Matagami ;
- participation aux travaux préparatoires à la tenue de consultations sur l'éventuelle « commission itinérante » dans le Nord-du-Québec ;
- mise en œuvre, en concertation avec l'Administration régionale Crie, des modalités d'application du Fonds d'interventions régionales auprès des communautés cries ;
- implantation de points de services par l'ouverture de deux bureaux du SDR : Kuujuaq et Radisson ;
- réalisation de travaux d'inventaire des effectifs gouvernementaux à Radisson ;
- participation aux travaux préparatoires à la tenue d'une consultation sur l'appartenance régionale de Lebel-sur-Quévillon à la région Nord-du-Québec ;
- participation à la tenue d'un référendum sur l'appartenance de Villebois, de Paradis et de Beaucanton à la région Nord-du-Québec ;
- participation au Gala d'excellence de la Radissonie et au Colloque sur la biomasse forestière ;
- consultation sur les tracés de la ligne Chibougamau – Obalski ;
- participation à la rencontre des intervenants socio-économiques concernant le projet « Jardin de la culture » ;
- participation au Colloque sur les relations de bon voisinage entre autochtones et allochtones ;
- collaboration du SDR Kuujuaq à la préparation de l'émission « Le match de la vie ».

### **6.11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)**

- Collaboration avec le Conseil régional de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à la mise à jour de la carte des options professionnelles et techniques en éducation et à la création du Fonds de création d'emplois municipaux ;
- négociation d'ententes spécifiques portant sur le développement multiressources de la forêt, la gestion des réserves fauniques, le secrétariat à la mise en marché, les orientations de développement en matière de communications et de télécommunications, le volet régional de la Politique active du marché du travail et la gestion des lots intramunicipaux ;
- participation aux travaux du comité d'étude concernant les demandes permises pour les usines de pêche, et à ceux du comité régional d'analyse du programme de développement économique du saumon ;

- coordination de l'action gouvernementale, par l'entremise de la Conférence administrative régionale, principalement dans la mise sur pied de comités de travail sur l'internationalisation, la condition féminine, les communications, les télécommunications.

### **6.12 Chaudière-Appalaches (12)**

- Coordination du processus d'élaboration et négociation de l'Entente-cadre de développement de la région de la Chaudière-Appalaches ;
- négociation d'une entente spécifique portant sur une approche de gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière ;
- négociation d'une entente spécifique portant sur la consolidation du réseau des bibliothèques affiliées de la Chaudière-Appalaches ;
- achèvement de la mise en place des onze sociétés locales d'investissement en développement de l'emploi (SOLIDE) ;
- mise sur pied, en collaboration avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, du Fonds régional de solidarité Chaudière-Appalaches ;
- tenue d'un forum technologique à l'automne 1996.

### **6.13 Laval (13)**

- Inventaire des ressources lavalloises dans le domaine de l'économie et de l'emploi ;
- signature d'une entente spécifique portant sur l'intégration des immigrants ;
- participation à la préparation d'une entente spécifique relative aux services de garde à l'enfance ;
- mise sur pied d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) ;
- participation aux travaux du comité de travail régional sur le projet de création de la Commission de développement de la Métropole et suivi des consultations ;
- participation à la Table de concertation sur l'intégration des personnes handicapées ;
- participation au conseil d'administration du Réseau Lavalnet et du projet « Ensemble à Laval » visant l'intégration des immigrants ;
- participation à une mission en France portant sur la place des femmes dans le développement des régions ;
- représentation du SDR au sein du réseau gouvernemental des répondantes du dossier de la condition féminine et participation à l'élaboration du programme « Action 1997-2000 pour toutes les Québécoises ».

### **6.14 Lanaudière (14)**

- Participation à la mise sur pied du Fonds d'investissement local des Moulins ;
- analyse des projets de schémas d'aménagement révisés de certaines MRC et transmission d'avis au ministère des Affaires municipales (MAM) ;
- participation aux travaux du Comité de la route verte visant la mise en place d'un réseau interrégional de pistes cyclables ;
- participation aux travaux du comité de travail régional sur le projet de création de la Commission de développement de la Métropole et suivi des consultations ;
- collaboration avec le Conseil régional de développement de Lanaudière à la préparation de trois projets soumis au Sommet sur le devenir social et économique du Québec : la construction d'une usine d'éthanol, l'élargissement de la consigne sur les biens recyclables et les guichets informatiques interactifs ;
- soutien technique et financier à l'Association régionale des commissaires industriels de Lanaudière durant l'Opération maillage : une intervention visant à maximiser le développement de l'exportation et à promouvoir le potentiel de sous-traitance de la région ;
- concertation avec le ministère de la Métropole (régions de Laval et de Montréal) sur les champs d'intervention communs ;
- élaboration d'un rapport sur la répartition des effectifs du gouvernement du Québec dans la région administrative de Lanaudière.

### **6.15 Laurentides (15)**

- Reconduction de l'entente administrative entre la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM) et la Corporation de développement des Laurentides (CDL) afin d'aider les entrepreneurs dans la phase de démarrage à confectionner leur plan d'affaires ;
- participation aux travaux du Comité de la réserve faunique Rouge-Matawin et confection du plan de mise en valeur en mars 1997 ;
- signature d'une entente spécifique entre la CDL et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) concernant la participation régionale aux comités de mise en valeur et d'administration locale de la réserve faunique Papineau-Labelle ;
- signature de l'entente spécifique portant sur l'intégration ethnique et les immigrants investisseurs ;

- élaboration de projets d'ententes spécifiques portant sur la culture et les communications, les terres publiques intramunicipales, la régionalisation des services de garde à l'enfance, le développement communautaire et collectif, les modes de gestion des opérations des parcs d'Oka et du Mont-Tremblant ;
- participation à la Table de concertation sur l'immigration et au Colloque de consultation sur les relations interculturelles ;
- participation aux travaux du comité de travail régional sur le projet de création de la Commission de développement de la Métropole et suivi des consultations ;
- concertation avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) et le milieu afin de regrouper les deux corporations de développement économique de la MRC de Deux-Montagnes ;
- confection d'une liste d'organismes œuvrant dans le développement économique et la création d'emplois ;
- concertation avec le ministère de la Métropole (régions de Laval et de Montréal) sur les champs d'intervention communs ;
- inventaire des projets régionaux soumis au Sommet sur le devenir social et économique du Québec : sauvegarde de l'aéroport de Mirabel, mise en place d'un train de banlieue Montréal-Saint-Jérôme, construction d'une usine de cogénération, mise sur pied de Québec Net, instauration d'une tarification des parcs, relance de l'usine de camions Kenworth, agrandissement du Palais de justice de Saint-Jérôme ;
- mise sur pied d'un sous-comité de la Conférence administrative régionale sur l'aéroport de Mirabel : conception d'un devis d'étude sur l'impact socio-économique régional du transfert des vols internationaux réguliers de passagers de Mirabel à Dorval.

### **6.16 Montérégie (16)**

- Signature d'une entente spécifique portant sur le développement des services de garde à l'enfance ; cinq autres ententes sont en préparation ;
- tenue du Sommet de la Montérégie qui a permis d'actualiser l'entente-cadre de développement et de déterminer les actions prioritaires à entreprendre au cours des prochaines années ;

- concertation avec le ministère de la Métropole (régions de Laval et de Montréal) sur les champs d'intervention communs et confection de statistiques spécifiques sur la section métropolitaine de la région de la Montérégie ;
- collaboration au dossier du développement du Grand Montréal, en particulier en ce qui concerne le secteur de la culture et le projet du Grand Montréal Bleu ;
- participation à la consultation sur la régionalisation de l'immigration, de concert avec le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI) et le conseil régional de développement ;
- participation aux travaux du comité de travail régional sur le projet de création de la Commission de développement de la Métropole et suivi des consultations ;
- mise en place du Centre de gestion des exportations de la Montérégie et du Club de haute-technologie de la Montérégie ;
- création d'un centre d'incubateur d'entreprises technologiques et d'un centre de développement d'entreprises.

## Annexe 1

### Dépenses de fonctionnement des conseils régionaux de développement et des corporations FAE Année financière 1996-1997

Régions	Total
01. Bas-St-Laurent	511 867 \$
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean	366 162 \$
03. Québec	507 000 \$
04. Mauricie—Bois-Francs	460 000 \$
05. Estrie	374 603 \$
06. Montréal	1 382 000 \$
07. Outaouais	501 000 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	702 944 \$
09. Côte-Nord	440 000 \$
10. Nord-du-Québec	790 125 \$
11. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	650 000 \$
12. Chaudière-Appalaches	381 575 \$
13. Laval	334 617 \$
14. Lanaudière	476 962 \$
15. Laurentides	632 966 \$
16. Montérégie	763 556 \$
	<b>9 275 377 \$</b>

## Annexe 2

### Mesure d'économie sociale Subvention accordée Année financière 1996-1997

Régions	Aide accordée
01. Bas-St-Laurent	115 928 \$
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean	264 429 \$
03. Québec	725 800 \$
04. Mauricie—Bois-Francs	352 474 \$
05. Estrie	322 589 \$
06. Montréal	2 402 000 \$
07. Outaouais	335 510 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	150 347 \$
09. Côte-Nord	46 314 \$
10. Nord-du-Québec	—
11. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	205 298 \$
12. Chaudière-Appalaches	256 228 \$
13. Laval	206 355 \$
14. Lanaudière	130 916 \$
15. Laurentides	289 640 \$
16. Montérégie	1 272 926 \$
	<b>7 076 754 \$</b>

## Annexe 3

### Fonds régionaux de développement Sommaire des subventions et des garanties de prêt accordées par les conseils régionaux de développement Année financière 1996-1997

Régions	Subvention accordée		Garantie de prêt accordée Fonds d'aide à l'entreprise	Total
	Développement communautaire	Fonds d'interventions régionales		
01. Bas-St-Laurent	220 561 \$	856 586 \$	1 712 738 \$	3 789 885 \$
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean	192 894	1 518 378	493 000	2 204 272
03. Québec	404 474	1 981 341	1 039 750	3 425 565
04. Mauricie—Bois-Francs	793 826	2 945 521	1 143 858	4 883 205
05. Estrie	196 610	1 634 308	899 289	2 730 207
06. Montréal	1 052 613	5 791 811	611 000	7 455 424
07. Outaouais	196 265	1 265 055	1 567 200	3 028 520
08. Abitibi-Témiscamingue	289 146	2 416 600	1 232 000	3 937 746
09. Côte-Nord	355 187	2 215 973	710 861	3 282 021
10. Nord-du-Québec	40 640	1 406 970	328 600	1 776 210
11. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	250 766	3 451 311	1 307 042	5 009 119
12. Chaudière-Appalaches	226 276	1 797 677	1 131 780	3 155 733
13. Laval	649 277	2 395 769	1 706 233	4 751 279
14. Lanaudière	198 565	1 923 372	1 259 000	3 380 937
15. Laurentides	705 642	1 586 862	758 500	3 051 004
16. Montérégie	1 269 900	3 309 101	939 500	5 518 501
	<b>7 042 642 \$</b>	<b>37 496 635 \$</b>	<b>16 840 351 \$</b>	<b>61 379 628 \$</b>

## **Annexe 4**

### **Liste des secrétariats régionaux**

### **Secrétariat au développement**

### **des régions**

#### **01–BAS-SAINT-LAURENT**

337, rue Moreault  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
(418) 727-3566  
(418) 727-3576 Télécopieur

#### **02–SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

3950, boulevard Harvey, 2<sup>e</sup> étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6  
(418) 695-7970  
(418) 695-7975 Télécopieur

#### **03–QUÉBEC**

875, rue Grande-Allée Est  
Édifce H, bureau RC 01  
Québec (Québec) G1R 5W5  
(418) 643-4957  
(418) 528-1410 Télécopieur

#### **04–MAURICIE**

100, rue Laviolette  
4<sup>e</sup> étage, bureau 114  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
(819) 371-6617  
(819) 371-6960 Télécopieur

#### **05–ESTRIE**

200, rue Belvédère Nord  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.05  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9  
(819) 820-3155  
(819) 820-3929 Télécopieur

#### **06–MONTRÉAL\***

770, rue Sherbrooke Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Édifce Mercantile  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
(514) 873-5845  
(514) 873-3224 Télécopieur

#### **07–OUTAOUAIS**

170, rue Hôtel-de-Ville  
Bureau 7.120  
Hull (Québec) J8X 4C2  
(819) 772-3038  
(819) 772-3968 Télécopieur

#### **08–ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

170, avenue Principale  
Bureau 202  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7  
(819) 762-3561  
(819) 797-1462 Télécopieur

#### **09–CÔTE-NORD**

625, boulevard Laflèche  
Bureau 1.802  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
(418) 589-4345  
(418) 295-4199 Télécopieur

Bureau local Sept-Îles  
456, avenue Arnault  
Bureau 1.09  
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1  
(418) 962-5351  
(418) 962-3038 Télécopieur

#### **10–NORD-DU-QUÉBEC**

375, 3<sup>e</sup> rue  
Chibougamau (Québec) G8P 1N4  
(418) 748-7737  
(418) 748-7841 Télécopieur

Bureau local Radisson  
53, avenue des Groseillers  
Radisson (Québec) J0Y 2X0  
(819) 638-5305  
(819) 638-7560 Télécopieur

#### **11–GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

220, rue Commerciale Est  
Case postale 1360  
Chandler (Québec) G0C 1K0  
(418) 689-2019  
(418) 689-4108 Télécopieur  
Bureau local Îles-de-la-Madeleine  
224, route Principale  
Case postale 207  
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0  
(418) 986-6023  
(418) 986-5144 Télécopieur

#### **12–CHAUDIÈRE-APPALACHES**

700, avenue Notre-Dame Nord  
Bureau D  
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9  
(418) 386-8677  
(418) 386-8037 Télécopieur

#### **13–LAVAL\***

1555, boulevard Chomedey  
Bureau 210  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
(514) 680-6020  
(514) 680-6002 Télécopieur

14–LANAUDIÈRE

138, rue Saint-Paul

Joliette (Québec) J6E 5G3

(514) 752-6866

(514) 752-6877 Télécopieur

15–LAURENTIDES

85, rue De Martigny Ouest

Bureau 2.15

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8

(514) 569-3126

(514) 569-3131 Télécopieur

16–MONTÉRÉGIE

201, Place Charles-Lemoyne

4e étage, bureau 4.05

Longueuil (Québec) J4K 2T5

(514) 928-7643

(514) 928-7650 Télécopieur

17–CENTRE-DU-QUÉBEC

62, rue Saint-Jean-Baptiste

Trois-Rivières (Québec) G6P 4E3

(819) 752-2453

(819) 795-3673 Télécopieur

\* Ces bureaux sont placés sous la responsabilité du ministère de la  
Métropole

## **Annexe 5**

### **Liste des conseils régionaux de développement**

#### **01–BAS-ST-LAURENT**

Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent  
188, rue Évêché Ouest, bureau 202  
Rimouski (Québec) G5L 4H9  
(418) 724-6440  
(418) 724-6054 Télécopieur

#### **02–SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean  
2155, de La Peltrie  
Case postale 903  
Jonquière (Québec) G7X 7W8  
(418) 547-2102  
(418) 547-2565 Télécopieur

#### **03–QUÉBEC**

Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec  
580, Grande-Allée Est, bureau 50  
Québec (Québec) G1R 2K2  
(418) 529-8475  
(418) 529-6750 Télécopieur

#### **04–MAURICIE**

Conseil régional de développement de la Mauricie  
925, rue Laviolette, bureau 302  
Case postale 247  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1  
(819) 691-4969  
(819) 691-4960 Télécopieur

#### **05–ESTRIE**

Conseil régional de développement de l'Estrie  
230, rue King ouest  
Bureau 300  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9  
(819) 563-1911  
(819) 563-7800 Télécopieur

#### **06–MONTRÉAL**

Conseil régional de développement de l'Île de Montréal  
1555, rue Peel, bureau 1100  
Montréal (Québec) H3A 3L8  
(514) 842-2400  
(514) 842-4599 Télécopieur

#### **07–OUTAOUAIS**

Conseil régional de développement de l'Outaouais  
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203  
Hull (Québec) J8Y 3Y3  
(819) 770-2480  
(819) 770-8678 Télécopieur

#### **08–ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue  
170, rue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7  
(819) 762-0774  
(819) 797-0960 Télécopieur

#### **09–CÔTE-NORD**

Conseil régional de développement de la Côte-Nord  
625, boulevard Lafèche, bureau 204  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
(418) 589-5781  
(418) 589-5817 Télécopieur

#### **10–NORD-DU-QUÉBEC**

Conseil régional Nord-du-Québec  
Case postale 239  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0  
(819) 964-2035  
(819) 964-2611 Télécopieur

#### **Instance allochtone**

Conseil régional de la Radissonie  
195, boul. Matagami  
Case postale 940  
Matagami (Québec) J0Y 2A0  
(819) 739-4111  
1-800-516-4111  
(819) 739-4809 Télécopieur

#### **Instance crie**

Administration régionale Crie  
2, Lake Shore Road  
Nemaska, James Bay (Québec) J0Y 3B0  
(819) 673-2600  
(819) 673-2606 Télécopieur

#### **Instance inuit**

Conseil régional de développement Kativik  
Case postale 239  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0  
(819) 964-2035  
(819) 964-2611 Télécopieur

#### 11–GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
153, rue de La Reine  
Case postale 310  
Gaspé (Québec) G0C 1R0  
(418) 368-6171  
1-800-463-6178  
(418) 368-6052 Télécopieur

#### 12–CHAUDIÈRE-APPALACHES

Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches  
5, boulevard Taché Est  
Case postale 276  
Montmagny (Québec) G5V 3S6  
(418) 248-8488  
(418) 248-4581 Télécopieur

#### 13–LAVAL

Conseil de développement régional de Laval  
1555, boulevard Chomedey  
Bureau 110  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
(514) 686-4343  
(514) 686-8377 Télécopieur

#### 14–LANAUDIÈRE

Conseil régional de développement de Lanaudière  
365, rue Manseau  
Joliette (Québec) J6E 3C9  
(514) 759-4344  
1-800-363-8606  
(514) 759-7828 Télécopieur

#### 15–LAURENTIDES

Corporation de développement des Laurentides  
296, rue De Martigny Ouest  
Bureau 100  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9  
(514) 436-3111  
(514) 436-7477 Télécopieur

#### 16–MONTÉRÉGIE

Société Montérégienne de développement  
100, Place Charles-Lemoyne  
Bureau 281  
Longueuil (Québec) J4K 2T4  
(514) 651-9041  
(514) 442-0709 Télécopieur

#### 17 — CENTRE-DU-QUÉBEC

L'assemblée régionale de concertation et de développement du Centre-du-Québec  
436, rue Lindsay, bureau 202  
Drummondville (Québec) J2B 1G6  
(819) 478-1483  
(819) 478-2669 Télécopieur

#### Association des régions du Québec (ARQ)

1150, rue Claire-Fontaine  
Bureau 605  
Québec (Québec) G1R 5G4  
(418) 647-9112  
(418) 647-0410 Télécopieur

Composition typographique : Mono•Lino inc.  
Achévé d'imprimer en avril 1998  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville